

FICHE 1 : HISTORIQUE DE LA PROCEDURE

Titres Cadeaux, entreprise émettrice et distributrice de titres cadeaux, estimait avoir été victime de pratiques de restriction de concurrence de la part de la société **Accentiv’Kadéos**, notamment au moyen de clauses d’exclusivité avec ses enseignes partenaires, et avait saisi l’Autorité de la concurrence en demandant des mesures conservatoires.

Dans sa précédente [décision 10-D-07](#) du **2 mars 2010**, l’Autorité avait considéré que les conditions n’étaient pas réunies pour prononcer des mesures d’urgence mais avait décidé de **poursuivre l’instruction de l’affaire au fond**.

Elle a fait part le 1^{er} décembre 2010 de ses préoccupations de concurrence à Accentiv’Kadéos, et les engagements proposés par cette dernière en vue de lever ces préoccupations ont été mis en ligne le 27 décembre 2010 dans le cadre d’un [test de marché](#) ouvert durant un mois.

L’Autorité a analysé les observations des parties et des tiers ayant participé au test de marché. Au regard de ces observations, Accentiv’Kadéos a transmis à l’Autorité de **nouvelles propositions d’engagements** le 15 mars puis le 4 avril 2011.

L’Autorité, par sa [décision 11-D-08](#) du 27 avril 2011, **accepte et rend obligatoires les engagements proposés par Accentiv’Kadéos**.